Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260330-20260330DCM7-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.03.30 DCM7

Séance du 30 mars 2026

Date de convocation : 24 mars 2026
Date d'affichage : 24 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26

L'an deux mille vingt-six, le lundi trente mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Solenn BOURGE, Mme Maud BUI TRONG, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Audrey GOURDIN, Mme Julie LE ROUX, Mme Christine MOUSSAT, Mme Béatrice OULHEN, Mme Sylvie PODEUR et Mme Annie TALANDIER.
M. Patrick Marie AUBERT, M. Emmanuel AUTRET, M. Eric BLAIZE, M. Julien CHEVENEMENT, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christophe LE GAL, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT, M. Damien RUEL et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
Mme Isabelle GIBAULT à Mme Frédérique CLECH,
Mme Claire-Andrée LABRIÈRE à M. Stéphane MEAR,
Mme Cécile SQUIBAN à M. Benjamin HADDAD.

M. Patrick Marie AUBERT a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Commission de délégation des services publics
Domaine : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Exposé

Il est proposé au Conseil municipal de constituer la commission de délégation des services publics à titre permanent afin d'exercer les attributions prévues par le code général des collectivités territoriales.

La commission est présidée par le Maire et comprend cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus au sein du Conseil municipal au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la constitution de la commission de délégation des services publics, à titre permanent ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260330-20260330DCM7-DE

- D'approuver, suite au vote intervenu, la composition de ladite commission sur la base de la liste élue.

Mme le Maire propose de procéder à un vote à main levée, accepté à l'unanimité par l'ensemble des élus du Conseil municipal. Elle propose ensuite la composition suivante :

Commission DSP	
Viviane GODEBERT	
Titulaires	***Suppléants***
Eric BLAIZE	Isabelle GIBAULT
Benjamin HADDAD	Fréderique CLECH
Stéphane MEAR	Julie LE ROUX
Cécile SQUIBAN	Annie TALANDIER
Loïc RAULT	Loïc PETIT DE LA VILLEON

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANE * (Finistère) *

M. Patrick Marie AUBERT,

Secrétaire de séance.